

DESCRIPTION

Les suppléantes et suppléants en enseignement jouent un rôle indispensable dans la réussite éducative des élèves, assurant ainsi la continuité dans leur apprentissage et dans leur parcours scolaire.

Ces personnes ont la responsabilité de gérer la salle de classe grâce à une planification détaillée et réalisée par le ou la titulaire de classe la veille de son absence.

Il existe deux profils de suppléance, soit la suppléance à court terme et la suppléance à long terme.

Suppléance à court terme (permis local) :

- Ne nécessite pas un brevet/certificat en enseignement (nous demandons toutefois au moins le diplôme d'études secondaires).
- La personne est appelée à faire de la suppléance au jour le jour.
- Les heures ne sont pas garanties et peuvent varier.
- La classe peut varier selon le besoin de la journée.

Suppléance à long terme :

- Nécessite un brevet/certificat en enseignement délivré par le [Bureau de certification des maîtres de la province du Nouveau-Brunswick](#).
- Le suppléant ou la suppléante est responsable d'une salle de classe pour une période déterminée.
- Dans la plupart des cas, une suppléance à long terme peut mener à un contrat permanent au sein de notre district. Selon la convention collective, des avantages sociaux peuvent s'appliquer après avoir effectué de la suppléance pour une période de 4 mois et une journée.

Ce document peut être sujet de révision. Des tâches connexes peuvent également y être ajoutées lors des journées de suppléance, sans être énumérées dans ce document. Nous passons seulement les gens en entrevues si ces derniers respectent le processus d'inscription indiqué au lien suivant : <https://francophonesud.nbed.nb.ca/emplois/1479-suppléance>.